



ALLER À L'ENCONTRE  
DE DAME NATURE LAISSERAIT  
UNE SACRÉE ARDOISE

UNE LOI

CONTRE NATURE ?



© Patrick l'Etoile

## **Ou comment la loi littoral pourrait détruire les efforts du PNR de la Narbonnaise.**

*L'histoire que nous allons vous raconter est hélas vraie, elle tourne même à l'absurde. **Une loi appliquée pour protéger le littoral finirait par détruire la biodiversité qu'elle est censée préserver.** Elle anéantirait au passage tous les efforts du PNR de la Narbonnaise. Une solution raisonnée, raisonnable et conforme à la loi existe pourtant déjà ! C'est la nature qui nous l'offre de façon temporaire et gratuite. Un point d'appui indéniable pour le développement économique local et la promotion du tourisme durable. Si l'absurde fait rire, sur le terrain elle vire au tragique...*



© Olivier Moreno

# « Bande de roulement la mal nommée ! »

Pas besoin de grandes explications, le schéma ci-dessous suffit. **Un phénomène naturel crée une bande de substrat qui durcit** sous l'effet combiné du soleil, du vent, du sel marin et de la pluie. Elle offre un passage aussi dur qu'éphémère qui permet aux visiteurs et aux véhicules d'accéder à la plage sans mettre en péril les zones humides. Mieux encore, cette piste que la nature a aménagée seule disparaît lorsque la mer reprend ses droits ! Un cycle naturel à respecter et à exploiter.

## La preuve : la piste de char à voile à La Franqui...

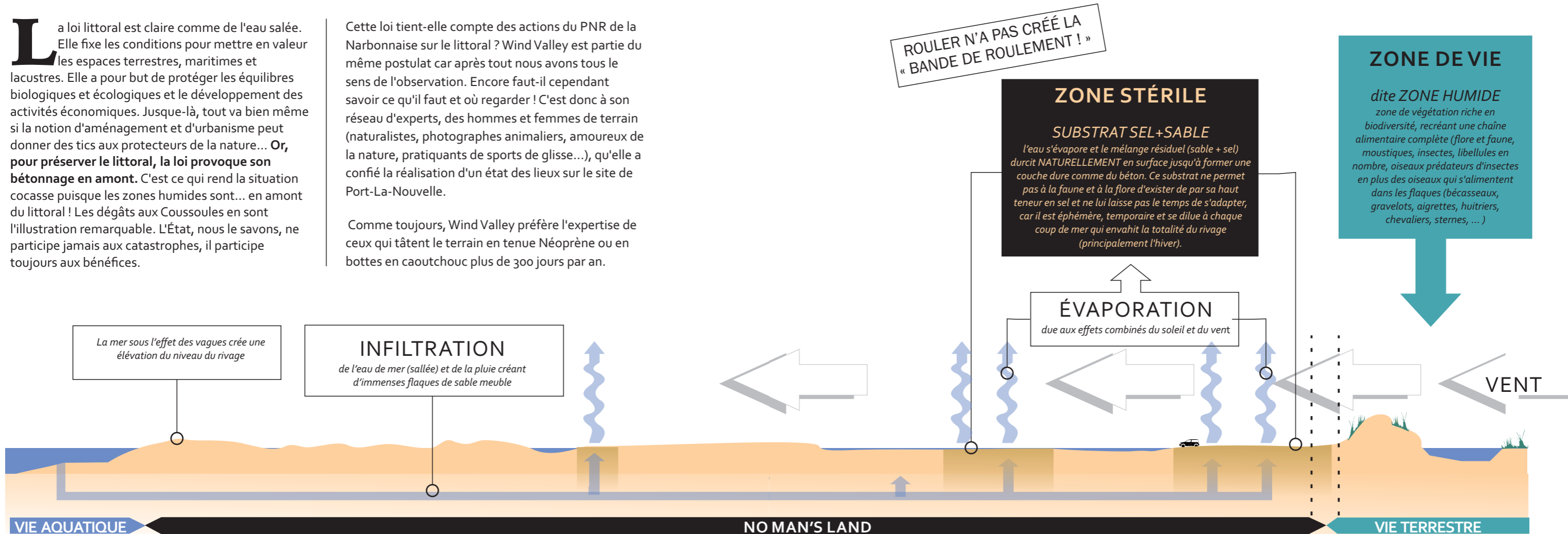
Vrai ! L'évaporation rapide de l'eau a permis la naissance de la piste de char à voile de la Franqui, sur plusieurs kilomètres occupant la zone des Coussoules. Aucun véhicule n'est venu damer le sol pour construire une piste de char à voile de cette ampleur. En hiver et/ou coup de sud, elle est fréquemment recouverte d'eau de mer ; en été et en automne, si la piste est accessible, les environs peuvent être impraticables. La liaison au sol des chars à voile exerçant la moindre pression possible, la piste se crée naturellement par évaporation et non par un trafic de véhicules motorisés. Il suffit d'aller sur place, d'observer puis d'interroger les acteurs locaux.

## LA LOI VS LE SENS DE LA LOI !

**L**a loi littoral est claire comme de l'eau salée. Elle fixe les conditions pour mettre en valeur les espaces terrestres, maritimes et lacustres. Elle a pour but de protéger les équilibres biologiques et écologiques et le développement des activités économiques. Jusque-là, tout va bien même si la notion d'aménagement et d'urbanisme peut donner des tics aux protecteurs de la nature... **Or, pour préserver le littoral, la loi provoque son bétonnage en amont.** C'est ce qui rend la situation cocasse puisque les zones humides sont... en amont du littoral ! Les dégâts aux Coussoules en sont l'illustration remarquable. L'État, nous le savons, ne participe jamais aux catastrophes, il participe toujours aux bénéfices.

Cette loi tient-elle compte des actions du PNR de la Narbonnaise sur le littoral ? Wind Valley est partie du même postulat car après tout nous avons tous le sens de l'observation. Encore faut-il cependant savoir ce qu'il faut et où regarder ! C'est donc à son réseau d'experts, des hommes et femmes de terrain (naturalistes, photographes animaliers, amoureux de la nature, pratiquants de sports de glisse...), qu'elle a confié la réalisation d'un état des lieux sur le site de Port-La-Nouvelle.

Comme toujours, Wind Valley préfère l'expertise de ceux qui tâtent le terrain en tenue Néoprène ou en bottes en caoutchouc plus de 300 jours par an.



## Les Coussoules, l'exemple à ne pas reproduire

L'application de la loi littoral est chose simple a priori. Elle a joui d'une traduction littérale primaire : **si on ne peut plus rouler sur la plage, il faut donc créer des parkings en amont du rivage.** Les élus ont logiquement obéi. Résultat : des dizaines d'hectares de zones humides du PNR de la Narbonnaise ont connu un sort similaire à l'Atlantide... ils ont sombré sous les remblais. La loi a été respectée, mais s'il y a un bénéfice économique et écologique à ces verrues sur le rivage, où peut-il bien être et à qui peut-il bien profiter ? À quoi sert un parking géant hors saison estivale, à part faire fuir les amoureux de la nature et de la liberté qui attendent les ailes de saison pour venir s'évader ?



**Le lifting paysager** : Un parking de remblais, détruisant les zones humides et obligeant 500 et 800 mètres de portage du matériel. Ou comment concilier destruction du littoral et anti-démocratisation des sports de glisse. Famille bienvenue dans la vallée du vent et du non-sens !

FAUTE DE MARCHER SUR LE SABLE,  
ON MARCHE SUR LA TÊTE

# ÊTRE ÉCO-LOGIQUE, C'EST RESPECTER LA NATURE DE LA LOI

*Il est possible, facile même, pourtant, d'aller dans le sens de la loi en préservant effectivement la nature et la liberté.*

*C'est le principe fondateur la communauté Wind Valley ! Elle refuse ces aménagements qui détruisent en vrai l'environnement et que les usagers doivent en plus payer au prix fort.*

*Heureusement, dans un sursaut de lucidité ou de sagesse, l'État a prévu qu'un texte de loi devait aussi savoir s'adapter aux incohérences qu'il prône. Il a ainsi donné pouvoir aux préfets d'autoriser des accès temporaires aux rivages, y compris aux véhicules, à condition que les maires des localités en fassent la demande motivée comme le confirme l'extrait suivant : « ...sauf autorisation donnée par le préfet, après avis du maire, la circulation... »*

## Il suffit de ne rien changer pout tout changer.

*Une solution d'accès temporaire à la plage sur cette bande dure naturelle, c'est ce que demandent tout simplement baigneurs, pêcheurs, promeneurs et pratiquants de sports de glisse. Reste cependant à faire entendre raison à ceux qui ne rasent jamais le rivage gratis !*

### Liberté et nature, les deux vecteur d'attractivité de l'économie du vent

**L**e principal bénéfice qu'offre la plage de La Nouvelle, c'est la liberté. Les voyageurs du vent sont en quête de ce terrain de jeu unique de 18 km de long ! La création d'aires artificielles provoquerai forcément des entassements de personnes sur une petite zone. « Pour réduire les nuisances et éviter de créer des zones de ruptures dans les bandes littorales, la solution est justement de ne pas favoriser les regroupements. Leur impact sur la nature est connu, mesuré et mesurable ! » soutient Pascal Cote, fondateur de la communauté Wind Valley.

La stratégie territoriale est affaire de cohérence et de bon sens. Elle implique non seulement une concertation constructive entre tous les acteurs du territoire mais aussi une vision globale partagée. L'étude de terrain, en relation avec le PNR doit permettre de mesurer précisément cette bande roulante naturelle, puis de matérialiser son tracé par des poteaux afin de canaliser les déplacements jusqu'au rivage. Un espace tampon de 20 à 50 m autour des zones humides pourrait être mis en place facilement afin de préserver la tranquillité de la biodiversité.

*« La bande de roulement naturelle est temporaire et la nature fait loi. Nous devons prévoir des accès aux étangs qui abritent d'autres spots pour favoriser et faciliter la migration des pratiquants et usagers vers les étangs et mieux préserver le littoral en le développant de façon cohérente et durable ! »*

*« Nous le savons, l'accès actuel à la plage de la Vieille Nouvelle devrait fermer d'ici 3 à 4 mois car le projet terrestre d'agrandissement du port est acté, nous demandons solennellement que le nouveau chemin prévu soit fait immédiatement et qu'il soit ouvert sur la bande naturelle dure de la plage. »*

### Wind Valley en alerte rouge pour sauver la plage de La Nouvelle

On sait tous que l'interdiction de rejoindre la plage par la bande de substrat durcie (sel + sable), amènera irrémédiablement les dérives habituelles. Les usagers se gareront le long du chemin des vignes en bordure de la zone humide et s'y fraieront un autre chemin jusqu'à la plage. Faut-il faire le détail des dégâts sur un tel espace fragilisé, en cours de constitution ?

Il arrive parfois qu'un vent nouveau insuffle d'autres visions. La création de Wind Valley a permis à certains de faire une plongée initiatique pour découvrir l'économie du vent et le fort développement touristique dont elle est porteuse. Un vent nouveau qui peut sûrement éviter l'essoufflement du dynamisme économique du territoire...

Nos hommes politiques l'ont bien compris, ils ont rejoint la Wind Valley. En signant et en reconnaissant la charte communautaire, ils se sont engagés à défendre et garantir le libre accès aux spots et à défendre la nature et la liberté.

**« Nous sommes vigilants, il n'y aura aucune récupération possible. La Wind Valley se fait et se fera par et pour les habitants, les pratiquants et les acteurs engagés qui respectent la charte de la communauté. »**

La communauté Wind Valley a d'ores et déjà hissé le drapeau rouge et activé son plan accès libre à la plage et aux spots. La tempête soufflera-t-elle sur La Nouvelle ? Réponse à venir !